



Préfecture de Seine-Maritime

## Commune de **SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS**

### Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

**2006-109**

du

**2 janvier 2006**

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui

non

Prescrit

**BV Rançon-Fontenelle**

**23 mai 2001**

**Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)**

Les documents de référence sont :

**Cartographie des aléas du PPRn BV Rançon-Fontenelle, prescrit en 2001**

Consultable sur internet

Consultable en mairie

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui

non

date

aléas

Les documents de référence sont :

#### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui

non

#### 5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

**15 novembre 2001**

#### 6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

**23 juin 1993**

**20 août 1993**

**07 février 2000**

#### 7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

pièces jointes

#### 8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**Cartographie des aléas du PPRn BV Rançon-Fontenelle, prescrit en 2001**

## **9. Description des phénomènes d'inondation**

**La commune de Sainte-Marie-des-Champs est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.**